

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC DE COMPETENCES 1 : Préparer et vendre une mission de diagnostics immobiliers</b>			
<p>Les diagnostics systématiquement obligatoires<sup>1</sup> sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Energie,</li> <li>- Amiante,</li> <li>- Gaz,</li> <li>- Plomb (CREP<sup>2</sup>),</li> <li>- Electricité,</li> <li>- Termites.</li> </ul> <p>Les diagnostics non systématiques, mais obligatoires selon les cas de figure<sup>1</sup> sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments, dont le diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite, obligatoire pour les établissements recevant du public,</li> </ul>	<p>C1. Accueillir un client en présentiel ou au téléphone, en faisant preuve de courtoisie et de professionnalisme, afin de noter les premières informations le concernant, et de valoriser l'image de marque de l'entreprise, pour préparer une éventuelle mission de diagnostics immobiliers.</p>	<p><b><u>Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle reconstituée</u></b></p> <p>On demande au candidat d'analyser une commande de diagnostics immobiliers réalisée par appel téléphonique. Le Jury joue le rôle du client, présente au candidat un cas client (projet de location ou de vente d'un local habitable, avec lotissement). Le candidat répond oralement sans préparation.</p> <p>Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se présenter et présenter son entreprise,</li> <li>- Mener un entretien de découverte de la demande,</li> </ul> <p>Dans un second temps, le candidat reçoit des informations et documents</p>	<p>L'accueil du client est réalisé de façon claire et courtoise : favorisant les échanges.</p> <p>La présentation personnelle et de l'entreprise est claire : permettant au client d'identifier son interlocuteur et la structure concernée.</p> <p>La façon dont l'entretien va se dérouler est présentée.</p> <p>Le candidat fait preuve d'écoute active : en s'assurant par la reformulation qu'il recueille les bonnes informations et qu'il se fait clairement comprendre.</p> <p>Le candidat prend des notes dès le commencement de l'entretien, il utilise le logiciel mis à disposition pour ce faire, de façon aisée et optimale.</p> <p>Les coordonnées du client sont saisies.</p> <p>Aucune information utile n'est oubliée.</p>

<sup>1</sup> Liste valable à la date d'écriture du référentiel, susceptible d'évolutions selon la réglementation

<sup>2</sup> Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)

## Diagnostic immobilier

Référentiel de certification - RNCP  
04/03/24

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>- Surface (lois Carrez et Boutin)</p> <p>- ERP (État des Risques et Pollutions), pour les risques naturels, miniers et technologiques.</p> <p><b>Réalisation des activités avant-vente de diagnostics immobiliers :</b></p> <p>Accueil de clients, explications et échanges sur la nature de la mission et les enjeux de santé, sécurité, et environnement correspondants ; ou prise en compte d'un ordre de mission de la part d'un commanditaire professionnel de</p>	<p>C2. Réaliser une première analyse d'une demande de diagnostic immobilier, ses objectifs et son contexte (vente, location, mise en conformité de copropriétés ou travaux) en interrogeant le(s) client(s) et en identifiant les autres parties prenantes, afin de proposer la prestation souhaitée.</p>	<p>complémentaires sur le bâtiment (anciens diagnostics, actes authentiques, plans, données techniques, réglementations spécifiques), s'isole en salle surveillée pour rédiger l'ordre de mission et le devis correspondant à la commande formulée par le jury, sur un logiciel spécialisé, mis à sa disposition, et bénéficiant d'une grille tarifaire. Il dispose également d'un accès internet et de l'accès à ses documents de travail de type contenu des normes et textes réglementaires.</p>	<p>La raison d'être des diagnostics immobiliers et le périmètre de mission du diagnostiqueur sont brièvement présentés.</p> <p>Les questions posées sont essentiellement ouvertes et les échanges centrés sur les informations nécessaires à une première analyse (contexte de la demande, date de construction du bien, histoire, date d'acquisition, réalisation de travaux antérieurs, identification de toutes les parties prenantes, notamment).</p>
	<p>C3. Analyser en détail un dossier de demande de diagnostic immobilier à partir des informations et documents collectés (anciens diagnostics, actes authentiques, plans, données techniques, réglementations spécifiques), pour identifier les caractéristiques et l'historique du local concerné et définir la mission et ses enjeux.</p>	<p>Dans un troisième temps, il revient vers le jury pour lui présenter le devis et l'ordre de mission et en présenter le contenu, le prix, les aspects techniques, réglementaires, sécuritaires et d'assurances. Il répond à des questions du jury portant sur l'adaptation de sa communication en cas de situation de handicap de son interlocuteur.</p>	<p>Les caractéristiques et l'historique du local concerné sont identifiés.</p> <p>La distinction entre une situation d'habitation et hors habitation est opérée.</p> <p>Les problématiques spécifiques sont repérées : réglementations spécifiques, particularités de la zone implantation, zone touchée par des nuisibles, complexité liée aux parties prenantes, à un lotissement du bien, par exemple.</p>
	<p>C4. Lister les diagnostics immobiliers réglementaires obligatoires, et conseillés le cas échéant, en fonction de l'âge du bâtiment, de ses caractéristiques, de son environnement, et des réglementations</p>		<p>La liste des diagnostics immobiliers réglementaires obligatoires est exacte, selon le bien et le cas précis.</p> <p>La liste des diagnostics supplémentaires conseillés est pertinente au regard de la réglementation et des</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>l'immobilier ou du bâtiment.</p> <p>Recueil de la demande et des informations complémentaires, analyses de première intention.</p> <p>Etablissement d'un devis et d'un ordre de mission.</p>	<p>en vigueur, afin de prendre en compte tous les enjeux de santé, sécurité, environnement en présence, et de préparer un devis précis.</p>		<p>risques encourus par le bien et son/ses propriétaire(s).</p> <p>Chaque diagnostic listé est présenté au client, de façon adaptée et vulgarisée : le cadre réglementaire, la raison d'être, les risques encourus et la durée de validité sont précisés.</p> <p>Les principaux critères déterminant la réalisation de chaque diagnostic sont énumérés et transmis au client.</p> <p>De même, les principaux critères déterminant l'absence de réalisation des autres diagnostics possibles sont énumérés et transmis au client.</p>
	<p>C5. Rédiger un devis et un ordre de mission précisant les modalités et conditions d'intervention, en présentant les aspects réglementaires, sécuritaires et d'assurances, afin de contractualiser la mission en ayant informé le client et/ou le propriétaire des lieux des conditions et caractéristiques de celle-ci.</p>		<p>Le devis présenté est clair et exhaustif.</p> <p>Les prix, les aspects techniques, réglementaires, sécuritaires et d'assurances sont argumentés et/ou présentés.</p> <p>L'ordre de mission est passé oralement en revue et argumenté.</p> <p>Les contraintes, les documents obligatoires et les obligations du client sont listés et explicités.</p> <p>Les éléments qui restent à approfondir in situ sont exposés.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
			Le cadre réglementaire de la profession, la durée de validité des diagnostics, les dates de mise en application des diagnostics figurent sur l'ordre de mission.
	C6. Expliquer les enjeux du ou des diagnostics au donneur d'ordre en faisant preuve de professionnalisme, de précision et de pédagogie, et en s'adaptant à son éventuelle situation de handicap, afin de s'assurer de la meilleure collaboration pour le déroulé de la mission.		Les enjeux explicités au client s'appuient sur la prévention des risques juridiques pour le propriétaire du bien (protection vis-à-vis des vices cachés notamment).  Les enjeux de santé publique et de protection de l'environnement sont abordés.  Des adaptations en termes de modes ou de modalités de communication sont proposées, en réponse à certains cas de handicaps potentiels de clients, exposés par le jury, en faisant preuve de flexibilité.
<b>Préparation technique d'une mission de diagnostics immobiliers :</b>  Repérage des lieux et identification des caractéristiques du bien immobilier	C7. Préparer le matériel et les équipements nécessaires, en effectuant la maintenance métrologique, la vérification de leur état de bon fonctionnement, l'état de leur charge, l'absence d'usure et de détériorations, afin de s'assurer de leur fiabilité.	<b>Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle reconstituée (suite)</b>  Dans une quatrième et dernière phase, le candidat liste oralement les outils dont il aurait besoin, diagnostic par diagnostic, pour l'ensemble des 6 principaux diagnostics (Energie,	Le matériel et les équipements choisis sont conformes aux diagnostics prévus, au bien et au cas précis.  Ils sont entretenus. Leur fonctionnalité est vérifiée avant toute mission.  Les conditions de transport des matériels de mesure sensibles sont sécurisées.

## Diagnosticteur immobilier

Référentiel de certification - RNCP  
04/03/24

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Entretien et préparation du matériel nécessaire aux diagnostics immobiliers.  Prévention des risques.	C8. Evaluer les risques de chaque mission de diagnostics immobiliers, liés notamment à la présence de produits dangereux (plomb, amiante), afin de prévoir les actions de prévention correspondantes et de s'équiper en conséquence.	Amiante, Gaz, Plomb (CREP), Electricité, Termites).  Il répond aux questions du jury, portant sur la conformité des outils, leurs modalités de transport, les EPI, les risques présents et les moyens de prévention.	Les éléments de sécurité liés aux accès à certaines zones du bien et notamment les accès en hauteur sont anticipés.  Les équipements de protection adaptés à chaque diagnostic sont prévus.
<b>BLOC DE COMPETENCES 2 : Réaliser une mission de diagnostics immobiliers</b>			
<p><b><u>Mise en œuvre in situ des actions préalables à la réalisation des diagnostics immobiliers :</u></b></p> <p>Ces actions consistent à collecter des informations d'ensemble, dès la vue externe des lieux, à s'assurer d'avoir un espace de travail sur les lieux, pour la partie rédaction. De même, le diagnosticteur immobilier s'assure de</p>	C9. Effectuer un premier repérage externe afin de collecter des informations d'ensemble utiles aux diagnostics immobiliers ultérieurs d'un bâtiment.	<p><b><u>Epreuve 2 : Mise en situation professionnelle reconstituée</u></b></p> <p>Chaque candidat choisit au hasard un sujet comportant un lien url et un cas de diagnostics immobiliers à réaliser.</p> <p>Il se connecte au lien et visualise l'extérieur et l'intérieur d'un local témoin, à partir d'un support vidéo interactif en 360°, permettant de circuler dans différentes pièces du bien.</p> <p>Les membres du jury sont connectés à la vidéo, dont le visionnage est dirigé par le candidat.</p>	<p>Les caractéristiques externes d'un bien immobilier et les informations qui en découlent sont respectivement repérées et identifiées : époque de construction, type de structures, voies d'accès, état général du bâti, pathologies visibles notamment.</p> <p>L'appréciation générale de ces éléments est conforme à la réalité.</p>
	C10. Organiser la réalisation de diagnostics immobiliers in situ, conjointement avec le donneur d'ordre ou son représentant, afin de s'assurer de sa participation active et de disposer du cadre de travail approprié avec, notamment, un espace où s'asseoir pour écrire.		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
la bonne compréhension par le client du déroulement et des objectifs de la prestation, ainsi que de sa coopération concernant notamment la facilité d'accès à l'ensemble du bâtiment.	C11. Expliquer au client présent sur les lieux le déroulement et les objectifs d'une mission de diagnostic immobilier, tant du point de vue réglementaire et administratif que du point de vue technique, en faisant preuve de précision et de pédagogie, afin de compter sur la coopération du client et d'assurer les conditions optimales de la mission.	<p>On demande au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'expliquer au jury le déroulement et les objectifs de la mission de diagnostic immobilier, pour le cas concerné, du point de vue réglementaire, administratif et technique,</li> <li>- De lister les indices extérieurs qu'il repère et d'en exposer les informations utiles pour la phase préalable de ses diagnostics,</li> <li>- De réaliser une description orale précise du bien immobilier, en précisant l'ensemble des éléments à contrôler,</li> <li>- D'indiquer et de justifier tous les endroits auxquels il aurait besoin d'accéder (si non accessibles par la vidéo),</li> <li>- De désigner tous les points de contrôle qu'il souhaiterait utiliser dans le local,</li> </ul>	<p>Les besoins d'organisation du candidat sont transmis au client : le client est prévenu que la mission nécessite sa présence, une coupure momentanée d'électricité, d'eau et de gaz, la facilitation d'accès à toutes les parties du bien, notamment.</p> <p>Les objectifs de la mission en particulier sont exposés du point de vue réglementaire, administratif et technique.</p>
<b><u>Analyse et description d'un bien immobilier en vue de la réalisation de diagnostics immobiliers</u></b>	C12. Réaliser une description écrite précise d'un bien immobilier en observant l'ensemble des éléments à contrôler, afin de contextualiser son rapport de mission de diagnostics techniques.		<p>Une description précise du bien immobilier est réalisée selon les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exhaustivité : la description est complète et inclut tous les éléments constitutifs du bien,</li> <li>- Précision : les informations fournies sont le résultat d'observations réelles et de mesures,</li> <li>- Objectivité : la description est factuelle, portant sur des éléments concrets et non un avis,</li> <li>- Une organisation logique : une structure claire et rigoureuse, dans un ordre qui facilite la compréhension,</li> <li>- Une terminologie technique professionnelle,</li> <li>- Une illustration visuelle sous forme de photos ou de schémas.</li> </ul>



REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	C13. Si le bien est en copropriété, réaliser les mesures d'un bien immobilier afin d'évaluer très précisément sa superficie, en conformité avec la Loi Carrez.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'indiquer quelles mesures de sécurité il prendrait.</li> </ul> <p>Le jury complète la présentation du candidat par un questionnaire portant sur les éléments non traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécificités de la Loi Carrez versus la Loi Boutin, (et le cas échéant, leurs évolutions ou textes ultérieurs de remplacement en vigueur), d'un point de vue opérationnel,</li> </ul>	La préconisation de mesures de superficie par le candidat est justifiée et la méthode employée également : selon la situation effective de copropriété ou non.
	C14. Identifier l'ensemble des points de contrôle de diagnostics immobiliers, selon la nature de ceux-ci, en déterminant les outils, process, et accès nécessaires, en fonction du type d'occupation du bien, pour organiser son intervention en termes de matériel et d'ordre des opérations.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures de sécurité à prendre en présence de plusieurs personnes dans le local,</li> <li>- Conseils portant les obligations des Etablissements Recevant du Public (ERP), en matière de diagnostic d'accessibilité des PMR<sup>3</sup>, de signalétique pour les personnes souffrant d'un handicap visuel et de sécurité incendie (évaluation de la compétence C22).</li> </ul>
<p><b>Réalisation de diagnostics immobiliers sur site :</b></p> <p>Prévention des risques sécurité concernant les biens, et les personnes notamment en raison de l'exposition potentielle à des matières dangereuses.</p>	C15. Maintenir un niveau adapté de sécurité des personnes et des biens, lors de la réalisation de diagnostics immobiliers sur site, notamment en raison de l'exposition à des matières dangereuses, afin de prévenir tout risque correspondant.		<p>Les personnes en présence sont mises en sécurité : le client reçoit des consignes préalables relatives aux conséquences des opérations de mesure (par exemple l'évacuation de personnes présentes sur les lieux, pour éviter tout risque tels que l'exposition à des rayonnements radioactifs générés par certains instruments de mesure).</p> <p>Les locaux sont sécurisés avant la réalisation des mesures.</p> <p>Les mesures employées pour chaque diagnostic sont explicitées.</p>

<sup>3</sup> Personnes à Mobilité Réduite

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Identification des points de contrôle.</p> <p>Réalisation des mesures, sondages et prélèvements.</p> <p>Enregistrement des données et notifications de commentaires.</p>	<p>C16. Réaliser des contrôles de type mesures, sondages, prélèvements et autres investigations spécifiques, en utilisant le matériel adapté avec précision, afin d'effectuer les diagnostics prévus dans un ordre de mission, dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur.</p>	<p><b><u>Epreuve 3 : Réalisation de Diagnostics en situation reconstituée</u></b></p> <p>Réalisation pratique des 6 principaux diagnostics (Energie, Amiante, Gaz, Plomb (CREP<sup>4</sup>), Electricité, Termites), sur un bien réel ou sur un plateau technique, avec évaluation d'un Diagnosticneur Immobilier professionnel, en contrôle continu individuel.</p> <p><b><u>Epreuve 4 : Rédaction de Dossiers de Diagnostic Technique (DDT) immobilier</u></b></p> <p>On demande au candidat de produire 6 dossiers équivalents à des DDT pour chacun des 6 principaux diagnostics (Energie, Amiante, Gaz, Plomb (CREP), Electricité, Termites), à partir des diagnostics réalisés en épreuve 3.</p> <p>Les rapports sont réalisés en travail personnel. Le candidat dispose d'un</p>	<p>Le matériel est adapté.</p> <p>Les contrôles effectués sont réalisés selon les protocoles adaptés :</p> <p><b><u>Diagnostic plomb :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Descriptif précis et mesure de la concentration en plomb grâce à l'utilisation correcte d'un appareil à fluorescence X, si le bien est antérieur à 1949, </li></ul> <p><b><u>Diagnostic amiante et termites :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage de l'ensemble des éléments.</li> <li>• Éléments répertoriés, si présence d'amiante ou de termites, sur la tablette</li> <li>• Si analyse, respect de la méthodologie</li> <li>• Prise de photos si présence d'amiante ou de termites</li> <li>• Prise de photos si éléments non démontables ou non visibles</li> </ul> <p><b><u>Diagnostic gaz :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification du compteur en comparaison avec le relevé de l'extérieur, test des 10 min.</li> <li>• Réalisation du test CO (Monoxyde de Carbone)</li> <li>• Vérifications des points de contrôles sur chaque appareil enregistré</li> </ul>

<sup>4</sup> Constat des risques d'exposition au plomb (Crep)



REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
		<p>logiciel mis à disposition par le certificateur pour ce faire.</p> <p>Pour chaque DDT, on demande au candidat de présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données recueillies, et leur niveau de criticité,</li> <li>- Toutes les informations utiles et les recommandations d'amélioration,</li> <li>- Une note complémentaire expliquant les risques encourus, des propositions d'investigations complémentaires, des diagnostics non obligatoires ou des solutions techniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation de la norme en cas de non-réponse</li> <li>• Prise de photos</li> </ul> <p><u>Diagnostic électricité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ du compteur</li> <li>• Contrôles AGCP (Appareil Général de Coupure et de Protection) et tableau électrique</li> <li>• Coupure courant si possible en présence du propriétaire uniquement</li> <li>• Démontage et analyse des éléments du tableau</li> <li>• Réalisation des différents tests</li> <li>• Analyses des points divers (câbles, dominos...)</li> <li>• Prise de photos</li> </ul> <p><u>DPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des mesures et investigations spécifiques au DPE par niveau, application de la méthode 3CL (Calcul de la Consommation Conventionnelle des Logements)</li> <li>• Décryptage des équipements et prises d'information sur les supports ou auprès du propriétaire.</li> </ul>
	<p>C17. Enregistrer les données et les échantillons issus de contrôles, de façon rigoureuse et méthodique, afin d'en permettre l'analyse, et de rédiger le dossier de diagnostic technique, en se prévenant de contestations potentielles.</p>		<p>Les relevés effectués sur le bien immobilier sont présentés de façon détaillée et circonstanciée.</p> <p>Les relevés sont présentés de façon explicite : sous forme de textes descriptifs, de tableaux, de</p>

## Diagnosticueur immobilier

Référentiel de certification - RNCP  
04/03/24

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
			graphiques ou de photographies, selon le type de diagnostic.
	C18. Notifier, s'il y a lieu, les éléments qui n'ont pu être contrôlés dans le cadre de diagnostics immobiliers, comme les pièces inaccessibles et les coffrages, en les prenant en photographie, afin de les faire figurer dans son rapport, et de se prévenir contre des contestations éventuelles.		Les éléments qui n'ont pu être contrôlés sont listés, et leur photographie intégrée au DDT.
<b>Rédaction d'un Dossier de Diagnostic Technique (DDT) immobilier :</b>	C19. Classer les résultats obtenus lors de diagnostics immobiliers selon leur niveau de criticité relativement aux normes en vigueur, afin d'attribuer une évaluation pour chacun des diagnostics.		Chaque DDT présente le niveau de criticité des données recueillies, et leur comparaison aux normes en vigueur, de façon intelligible pour le client et pour tout usage ultérieur du DDT.
Analyse des mesures et confrontation aux normes réglementaires en vigueur.	C20. Expliquer au donneur d'ordre des résultats d'analyse de données et d'échantillons issus de diagnostics immobiliers, en se basant sur les textes réglementaires et leurs conditions d'application, pour projeter des scénarii d'évolution et de détérioration, et		L'analyse des résultats est claire, rigoureuse et en adéquation avec les résultats : ceux-ci sont tous présentés, quel que soit leur niveau de conformité.  Les écarts sont clairement identifiés et justifiés factuellement.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Rédaction du DDT selon le formalisme en vigueur.</p> <p>Transmission du DDT aux différents destinataires.</p> <p>Explication orale argumentée avec un client, conseils et préconisations.</p>	<p>sensibiliser le client aux risques encourus.</p>		<p>Les scénarii d'évolution, de détérioration, et les risques encourus sont exposés.</p>
	<p>C21. Proposer au donneur d'ordre des investigations complémentaires, des diagnostics non obligatoires ou des solutions techniques adaptées, afin de l'aider à prendre des décisions susceptibles de protéger son bien immobilier et / ou d'améliorer sa valorisation.</p>		<p>Les possibilités d'investigations complémentaires visent effectivement la protection ou la valorisation du bien immobilier : en termes de sobriété énergétique ou d'amélioration acoustique par exemple.</p> <p>Les propositions restent dans le cadre de l'éthique professionnelle.</p>
	<p>C22. En cas d'Établissement Recevant du Public (ERP), conseiller un diagnostic d'accessibilité obligatoire en prenant en compte les problématiques de circulation pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), de signalétique pour les personnes souffrant d'un handicap visuel ainsi que les enjeux de sécurité incendie, afin de permettre au client de se mettre en conformité sur ces sujets.</p>		<p>Les recommandations réglementaires et spécifiques à l'accueil des personnes à Mobilité Réduite sont proposées dans le respect de la réglementation en vigueur concernant les ERP.</p> <p>Les recommandations concernant la prévention du risque incendie et notamment la sécurité des évacuations sont proposées dans le respect de la réglementation en vigueur.</p>
	<p>C23. Rédiger un Dossier de Diagnostic Technique (DDT) sur la base de l'analyse des résultats obtenus, en adjoignant les données recueillies, toutes les informations utiles et les</p>		<p>La formalisation du DDT suit les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Edition à partir d'un logiciel dédié,</li> <li>- Page de garde mentionnant les informations essentielles concernant le bien,</li> <li>- Table des matières,</li> </ul>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	recommandations d'amélioration, et en respectant les normes réglementaires en vigueur, afin qu'il serve de document certifié dans le cadre d'une transaction immobilière ou de document de prévention santé, sécurité, environnement à l'égard d'un propriétaire.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de chaque diagnostic (objet, résultats, recommandations)</li> <li>- Annexes.</li> </ul> <p>Le DDT présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforme aux normes et réglementations applicables, et références de celles-ci,</li> <li>- Apportant des conclusions en adéquation avec les résultats des contrôles,</li> <li>- Compréhensible pour le client.</li> </ul>
<b>BLOC DE COMPETENCES 3 : Développer une activité de diagnostics immobiliers</b>			
<p><b><u>Développement d'une activité commerciale d'offre de services de diagnostics immobiliers</u></b></p> <p>Positionnement de l'activité en termes de tarifs, de partenaires et prescripteurs de son offre.</p>	C24. Analyser le marché national et local, dans lequel s'inscrit son activité de diagnostiqueur immobilier, en observant la concurrence, ses tarifs et l'activité de diagnostic en général, afin de positionner son offre en termes de services et de tarification.	<p><b><u>Epreuve 5 : Mise en situation de développement d'une activité de diagnostics immobiliers</u></b></p> <p>Epreuve individuelle écrite de travail personnel : on demande au candidat de réaliser une analyse écrite du marché du diagnostiqueur immobilier, aux niveaux national et local, en présentant les données de la zone de chalandise dans laquelle il compte s'installer ou être salarié :</p>	<p>Les tendances nationales du marché du diagnostic immobilier sont exposées.</p> <p>Un état des lieux de la concurrence locale et des tarifs pratiqués est réalisé dans la zone de chalandise du candidat.</p> <p>Une grille tarifaire de chaque diagnostic est réalisée, elle est en cohérence avec l'analyse réalisée et les prix du marché.</p> <p>Les services proposés sont décrits de façon claire et compréhensible pour des clients non professionnels.</p>

## Diagnosticteur immobilier

 Référentiel de certification - RNCP  
04/03/24

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Déploiement d'une démarche commerciale.  Veille de marché, réglementaire, technique et métier en lien avec l'activité professionnelle de Diagnosticteur immobilier	C25. Déployer une démarche commerciale, par des opérations de communication adaptées et en s'appuyant sur des partenaires professionnels et des prescripteurs locaux (agences immobilières, artisans du secteur du bâtiment), afin de faire connaître son offre de diagnostics immobiliers et de développer son activité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude de prix et proposition d'une grille tarifaire diagnostic par diagnostic,</li> <li>- La présentation d'une offre commerciale (format libre),</li> <li>- Plan d'actions commerciales sur la zone de chalandise ciblée.</li> </ul> <p>Le candidat dispose d'un logiciel mis à disposition par le certificateur pour établir sa grille tarifaire à partir d'un modèle type vierge.</p>	<p>Le plan d'actions commerciales est adapté à la zone de chalandise concernée.</p> <p>La démarche commerciale proposée est en cohérence avec les attentes du marché.</p> <p>La présentation de l'offre commerciale est pragmatique et contient toutes les informations nécessaires : prix, réglementation.</p>
	C26. Réaliser une veille technique et réglementaire, afin d'anticiper les évolutions du marché et du cadre juridique des diagnostics immobiliers, de conseiller ses clients et de répondre aux obligations de l'activité, notamment en termes d'assurances.	<p><b><u>Epreuve 6 : Réalisation de mini cas pratiques portant sur :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La recherche de sources de références adaptées à la réalisation d'une veille technique et réglementaire,</li> <li>- Le maintien des compétences, dans différents scénarii de carrière,</li> <li>- Les obligations et méthodes d'archivage des données.</li> </ul>	<p>Les principales sources de références adaptées à la réalisation d'une veille technique et réglementaire actualisée sont utilisées à bon escient.</p> <p>Les obligations en matière d'assurance sont respectées, selon les obligations en vigueur.</p>
<b><u>Maintien de ses compétences professionnelles.</u></b>	C27. Développer ses compétences et son expertise, au moyen d'actions de formation et de professionnalisation, afin de maintenir son employabilité interne et externe et de répondre aux exigences réglementaires définies dans l'arrêté de compétences en vigueur.	<p>Le cadre réglementaire de la profession de diagnosticteur immobilier est respecté.</p> <p>L'obligation de se former est respectée.</p>	

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b><u>Mise en œuvre d'un système d'archivage.</u></b>	C28. Déployer un système d'archivage permettant de conserver les rapports de diagnostics pendant la durée réglementaire, afin de répondre aux exigences des organismes de contrôle.		<p>Un système d'archivage est mis en place de façon numérique, opérationnelle et sécurisée.</p> <p>La réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en vigueur est respectée.</p> <p>Les durées d'archivage des DDT sont respectées, selon les obligations en vigueur.</p>